

Montréal, le 4 décembre 2012

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2013-2014 - Planification de l'audience
Dossier de la Régie : R-3814-2012**

La Régie informe les participants qu'elle va revoir le calendrier de l'audience au début de la semaine prochaine, en fonction du cheminement du dossier. Toutefois, le calendrier déposé le 3 décembre 2012 est maintenu jusqu'à ce qu'un nouveau calendrier soit fixé.

La Régie mentionne également aux participants que mercredi le 12 décembre 2012 sera une journée d'audience.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as